

# Recensement agricole 2020

## Le nombre d'exploitations agricoles ne baisse plus en Corse

La décennie qui s'achève marque la fin de la baisse continue du nombre d'exploitations en Corse. Les 2 943 exploitations recensées en 2020 offrent un emploi en hausse de 12 % sur dix ans. Élevages, vergers et vignobles restent prédominants sur l'île, dans des structures toujours majoritairement de taille modeste. Certaines grandes entités se développent cependant dans les secteurs arboricole et viticole. L'agriculture biologique, les signes de qualité et la commercialisation en circuit court continuent de progresser.

### Inversion de tendance ou rebond éphémère ?

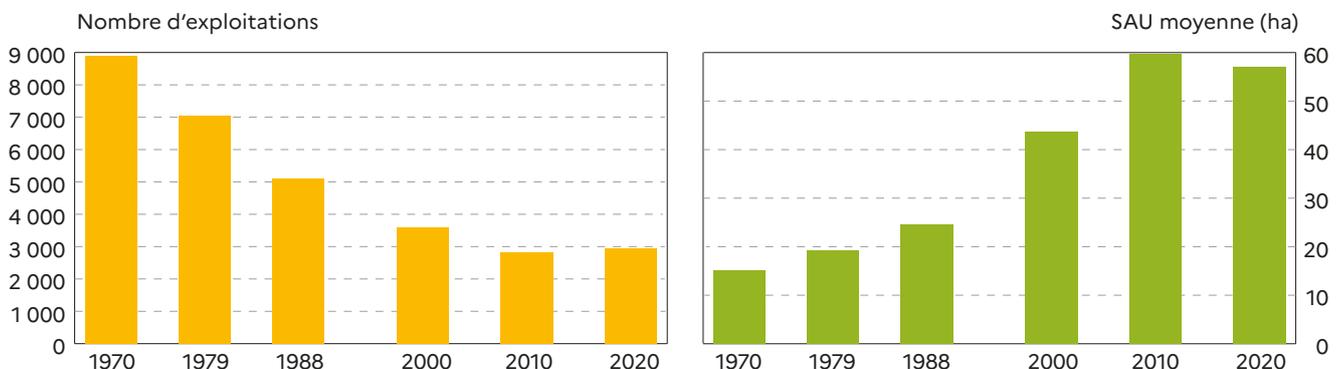
L'érosion du nombre d'exploitations, observable à l'échelle nationale depuis cinq décennies, laisse place à une inversion de tendance en Corse. C'est la seule région, avec la Guyane (+ 2,5 %), où le nombre d'entités augmente depuis le dernier recensement agricole de

2010 (+ 4,7 %). L'île gagne ainsi plus d'une centaine d'exploitations, avec 2 943 entités recensées en 2020. La surface agricole utilisée (SAU) totale étant restée stable, la SAU moyenne par exploitation est en léger repli. (Graphique 1)

Si la SAU totale des exploitations évolue peu, autour de 168 000 hectares, les cultures permanentes, qui couvrent 9 % de la SAU, ont gagné mille hectares en dix ans. Les vergers absorbent les trois quarts de cette hausse.

### Graphique 1

La fin d'un demi-siècle d'érosion du nombre d'exploitations ?  
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Toutes exploitations, hors structures gérant des pacages collectifs.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).



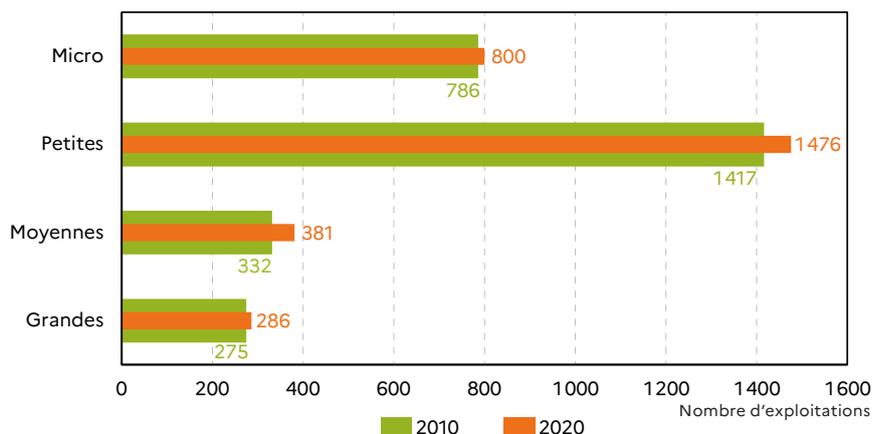
## Des petites structures d'élevage, de plus grandes exploitations arboricoles et viticoles

Le paysage agricole insulaire reste aux trois-quarts composé de petites structures (micro ou petites exploitations - cf. *Méthodologie / PBS*), pour une sur deux seulement en moyenne française. Dans ces deux catégories, on trouve les élevages d'herbivores : 28 % des micro-exploitations et 23,5 % des petites exploitations sont des élevages bovins, 16 % des micro-exploitations et 26 % des petites exploitations sont des élevages ovins ou caprins.

Les 286 grandes exploitations à fort potentiel économique sont essentiellement des exploitations spécialisées en viticulture (136) et en arboriculture (110). (*Graphique 2*)

### Graphique 2

10 % de grandes exploitations, soit moitié moins qu'au niveau national  
Taille économique des exploitations<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».  
Champ : Toutes exploitations, hors structures gérant des packages collectifs.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

### Tableau 1

Plus d'un agriculteur sur quatre est désormais ... une agricultrice

Le recensement agricole en quelques chiffres en Corse

	2010	2020	Évolution 2020/2010 (%)
Exploitations (nombre)	2 810	2 943	4,7
<i>dont</i> à spécialisation végétale	1 039	1 047	0,8
<i>dont</i> à spécialisation animale	1 500	1 513	0,9
<i>dont</i> mixtes (polyculture, polyélevage)	263	382	45,2
Exploitations sous statut individuel (nombre)	2 547	2 451	-3,8
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)	6,8	17,3	+ 10,5 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup> (%)	17,9	34,9	+ 17,0 points
Part des exploitations vendant en circuit court <sup>3</sup> (%)	62,7	79,3	+ 16,6 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre)	3 003	3 129	4,2
<i>dont</i> ayant 60 ans ou plus (%)	22,5	26,1	+ 3,6 points
<i>dont</i> femmes (%)	23,3	26,4	+ 3,1 points
Travail agricole <sup>4</sup> (ETP)	4 017	4 516	12,4
SAU moyenne <sup>5</sup> (ha)	60	57	-4,7
SAU totale (ha)	167 896	167 644	-0,2
<i>dont</i> céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	1 235	1 356	9,8
<i>dont</i> prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (ha)	149 846	149 577	-0,2
<i>dont</i> cultures permanentes (ha)	13 770	14 685	6,6
Cheptel (UGB)	95 483	94 141	-1,4

<sup>1</sup> Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

<sup>2</sup> Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

Champ : Toutes exploitations, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

<sup>3</sup> Fleurs et plantes exclues en 2010.

<sup>4</sup> Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

<sup>5</sup> Y compris exploitations sans SAU.

## Spécialisations : une exploitation sur deux en élevage

Les exploitations les plus représentées demeurent les élevages herbivores et les cultures fruitières. Cependant, leur nombre a diminué en dix ans. Pour l'arboriculture, la baisse du nombre

d'exploitations s'est accompagnée de leur agrandissement : la SAU moyenne d'une exploitation fruitière passe ainsi de 14,8 à 21,5 hectares entre 2010 et 2020.

A contrario, hormis pour les grandes cultures, le nombre des autres exploitations est en hausse. Les élevages porcins ont presque doublé depuis 2010. (*Graphique 3*)

### Graphique 3

#### Les spécialisations en herbivores toujours les plus nombreuses, bien qu'en recul

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Toutes exploitations, hors structures gérant des pacages collectifs.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

### Le credo bio et SIQO\*

L'agriculture corse poursuit son évolution. Entre les deux derniers recensements, la part des exploitations en agriculture biologique a été multipliée par 2,5 et celle des exploitations bénéficiant d'une appellation par 2.

Une exploitation corse sur six est ainsi certifiée ou en cours de conversion biologique en 2020, contre une sur neuf à l'échelle de la France. De même, une entité agricole insulaire sur trois travaille sous signe(s) de qualité,

elles ne sont qu'une sur quatre sur l'ensemble du territoire national. En progression de 16 points, la part des exploitations vendant en circuit court est de 8 sur 10. C'est trois fois plus que dans l'hexagone. (Tableau 1).

### Sud / Nord : un poids agricole différent, une même trajectoire

Deux exploitations sur trois sont implantées en Haute-Corse. Leur nombre a augmenté de 6,1 % en dix ans. La hausse est moindre en Corse-du-Sud

(2,1 %), qui franchit cependant le seuil des mille exploitations.

La part des exploitations sous signe officiel de qualité ou d'origine est de

4 sur 10 en Haute-Corse.

En 2020, 9 exploitations sur 10 de Corse-du-Sud ont commercialisé une partie de leur production en circuit court.

Tableau 2

#### 2 exploitations sur 3 au nord

Le recensement agricole en quelques chiffres en 2A / 2B

	Corse-du-Sud		Haute-Corse	
	Unité ou %	2020/2010 %	Unité ou %	2020/2010 %
Exploitations (nombre)	1 019	2,3	1 924	6,1
dont à spécialisation végétale	259	-2,6	788	1,9
à spécialisation animale	605	-1,1	908	2,3
mixtes (polyculture, polyélevage)	154	30,5	228	57,2
Exploitations sous statut individuel (nombre)	893	-4,3	1 558	-3,5
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)	17,4	+ 10,6 points	17,2	+ 10,4 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup> (%)	28,6	+ 15,7 points	38,3	+ 17,7 points
Part des exploitations vendant en circuit court <sup>3</sup> (%)	92,2	+ 33,7 points	72,5	+ 7,5 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre)	1 071	2,6	2 058	5,1
dont ayant 60 ans ou plus (%)	27,6	+ 6,5 points	25,4	+ 2,1 points
femmes (%)	24,9	+ 3,1 points	27,2	+ 3,1 points
Travail agricole <sup>4</sup> (ETP)	1 355	1,1	3 161	18,0
SAU moyenne <sup>5</sup> (ha)	62	-0,8	54	-6,7
SAU totale (ha)	63 677	1,4	103 968	-1,1
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	118	1 866,7	1 239	0,8
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (ha)	60 069	-0,2	89 508	-0,2
cultures permanentes (ha)	2 978	37,2	11 707	0,9
Cheptel (UGB)	33 118	0,4	61 023	-2,4

<sup>1</sup>. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

<sup>2</sup>. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

Champ : Toutes exploitations, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

<sup>3</sup>. Fleurs et plantes exclues en 2010.

<sup>4</sup>. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

<sup>5</sup>. Y compris exploitations sans SAU.

\* Signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine

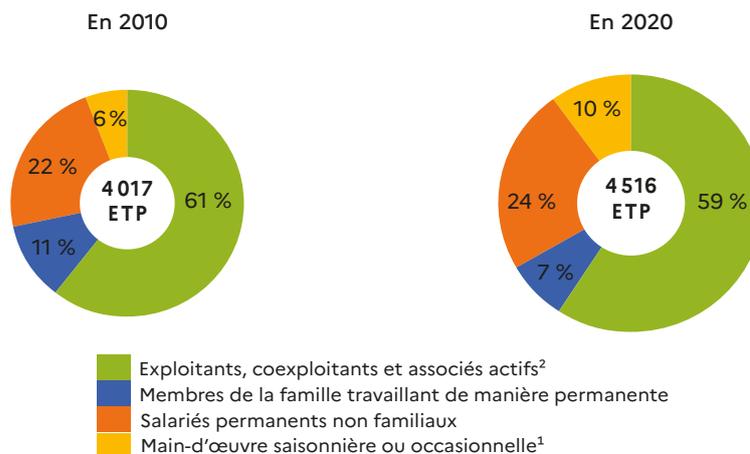
## Près de 9 000 emplois directs dans l'agriculture

En 2020, les exploitations agricoles corses emploient plus de 4 900 permanents (y compris les chefs d'exploitation et coexploitants). S'y ajoutent, pour un quart d'entre elles, environ 3 900 saisonniers. L'ensemble de ces personnes représente plus de 4 500 équivalents-temps plein (ETP), en hausse de 12 % sur dix ans. Le travail familial prédomine toujours mais est en recul (de 72 à 66 %) au profit d'un recours accru au salariat non familial (de 22 à 24 %) et à la main d'œuvre saisonnière (de 6 à 10 %). (Graphique 4)

### Graphique 4

#### 500 équivalents-temps plein gagnés en 10 ans

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles<sup>1</sup> (ETP)



<sup>1</sup> Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

<sup>2</sup> Coexploitants familiaux inclus.

Champ : Toutes exploitations, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

### Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

**Surface agricole utilisée (SAU)** : En 2020, les surfaces renseignées au recensement agricole correspondent, pour les exploitations qui ont effectué une déclaration PAC, aux surfaces graphiques déclarées à la PAC, à l'exception des prairies peu productives pour lesquelles seules les surfaces admissibles sont retenues, en cohérence avec les préconisations statistiques européennes. Cela peut limiter les comparaisons entre 2010 et 2020.

**La production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017.

**Un équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

**L'unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

**Cette publication** présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.